

THALES Services
Comité Social et Economique
Réunion extraordinaire du 28 avril 2020

Pour la Direction

Jérôme GICQUEAU

Président du Comité par délégation et Responsable Développement Social

2E COLLEGE – NON CADRES

TITULAIRES		SUPPLEANTS	
Thierry MOLINARI	CFDT	Marie-Lauria CANCELLIER	CFDT
Anne-Marie DORE	CFDT	Jean-Philippe POULAIN	CFDT

3E COLLEGE – CADRES

TITULAIRES		SUPPLEANTS	
Philippe CHRETIEN	CFDT	Delphine PONTISSO	CFDT
Marie-Agnès GEOFFROY	CFDT	Yannick HERVOUETTE	CFDT
Pascal BOSSON	CFDT	Valérie MIALHE	CFDT
Nathalie DURPOIX	CFDT	Cyril TEYSSIER	CFDT
Fabrice ROBILLARD	CFDT	Magalie CRUCHON	CFDT
Carmen DEFLY	CFDT	Amadou AW	CFDT
Anthony PERROCHEAU	CFDT	Virginie MENARD	CFDT
Zahoua HAMADACHE	CFDT	Jérôme ROUQUAIROL	CFDT
Michel LAURENS	CFDT	Nicolas LE PLOMB	CFDT
Robert BECART	CFDT	Philippe LAMARRE	CFDT
Arnaud BONNET	CFDT	Pierre-Yves LABASTIE	CFDT
		COEYREHOURCQ	
Alain DEVILLECHABROLLE	CFE-CGC	Bertrand GILLES	CFE-CGC
Christine DEBARGE	CFE-CGC	Anne SILVE	CFE-CGC
Christian MADEC	CFE-CGC	Stéphane CHRZANOWSKI	CFE-CGC
Latifa HARRAS	CFE-CGC	Carole ZAMBON	CFE-CGC
Samuel BRUNEL	CFE-CGC	Guillaume CARRIERE	CFE-CGC
Véronique WARTEL	CFE-CGC	Sara CHEURFA	CFE-CGC
Philippe NICODEMO	CGT	Mickaël MARCINKOWSKI	CGT
Françoise MACE	CGT	Houda BEN ZAIED	CGT
Hervé ROUSSEL	CGT	Eric LEMAIRE	CGT
Xuan-Huong LUONG	CGT	Elise VEDOVATO	CGT
Claudine PERALDO	CFTC	Franck PEGOT	CFTC
Christian BACONNIER	CFTC	Freddy NIBERT	CFTC
Emmanuelle SPERY	CFTC	Gérald COMPOINT	CFTC

REPRESENTANTS SYNDICAUX

Stéphane MERIODEAU	CGT	Lionel GEZE	CFDT
Frank MARQUET	CFTC	Eric PARIS	CFE-CGC



ORDRE DU JOUR

(Les numéros à droite renvoient aux pages auxquelles les questions sont traitées)

- 1. Information et consultation sur le projet de réouverture du site de Grenoble après une période de mise en veille..... 3**



Quelques précisions pour comprendre le compte-rendu :

- Les informations données par la Direction ainsi que ses réponses aux questions et remarques sont en caractères normaux.
- *Les questions et remarques des Elus sont en caractères italiques*
- **Les déclarations d'une Organisation Syndicale ou du Comité dans son ensemble sont en caractères gras et italiques.**
- Le compte-rendu est rédigé par le Secrétaire du Comité ou son remplaçant ; ce ne sont pas les minutes de la réunion (mot à mot) mais une rédaction essayant de favoriser une compréhension claire des débats. Le compte-rendu est amendé par les Elus puis approuvé lors d'une réunion suivante en prenant en compte les remarques de la Direction.

La séance est ouverte à 14 h

1. INFORMATION ET CONSULTATION SUR LE PROJET DE REOUVERTURE DU SITE DE GRENOBLE APRES UNE PERIODE DE MISE EN VEILLE

Le site concerné est le site Montbonnot de Grenoble. Ce site avait été mis en veille le 17 mars 2020 suite aux consignes nationales de confinement. L'équipe TS de RIO TINTO est composée de 20 personnes qui sont actuellement en télétravail. Afin de valider les développements réalisés par une partie de l'équipe, il est nécessaire de réaliser des tests sur la plateforme d'intégration basée dans les locaux de Montbonnot.

Le projet a été construit en coordination avec le responsable HSE de RIO TINTO et la date souhaitée de réouverture est le mercredi 29 avril 2020 à 8 h 30. Les horaires d'ouverture sont fixés de 8 h 15 à 8 h 20 pour l'ouverture du site, de 8 h 30 à 17 h pour les collaborateurs et de 17 h à 18 h pour l'entretien des locaux. La réouverture concerne 8 postes pour le plateau RDC pour les personnes de Thales et de RIO TINTO.

Le confinement a été prolongé jusqu'au 11 mai 2020. Or, le client est demandeur d'une mise en chômage partiel à partir du 11 mai 2020.

Il n'existe pas de corrélation entre le fait d'ouvrir la plateforme et la baisse d'activité *a posteriori* liée à des raisons clients. Les collaborateurs Thales Services qui interviendront sur la plateforme ne seront pas concernés par la mise en activité partielle. Ces 20 collaborateurs ont des profils assez différents.

CGT : Nous comprenons que l'activité est certes importante pour Thales Services Grenoble, toutefois, elle ne présente pas de caractère d'urgence et d'intérêt vital pour la nation.

La réouverture rapide des sites est un sujet majeur de préoccupation pour la CGT.

L'accord Groupe ne fait pas état d'activités d'intérêt vital pour la nation, mais d'activités critiques ou stratégiques pour le Groupe ou certains de ses clients. Dès lors, la production d'aluminium et la maintenance sont considérées comme critiques et stratégiques pour Thales Services.

Par ailleurs, des ajustements ont été réalisés suite aux remarques de la CSSCT du vendredi 24 avril 2020. Des masques FFP2 et des masques chirurgicaux ont été ajoutés. Ensuite, de nombreuses photos du site ont été annexées et un document reprenant l'ensemble des consignes a été élaboré.

Le plan des postes de travail a subi quelques modifications et le matériel de nettoyage a été stocké dans une zone au 3^e étage. Un Dati a été ajouté au 3^e étage. La zone de confinement a été mise en place.

De plus, le planning des deux premières semaines a été élaboré. Jamais un collaborateur de Thales ne se trouvera seul dans les locaux.

Ce planning pourrait-il être affiché à l'entrée ?

C'est un engagement, ce planning sera affiché à l'entrée du site.

Des plans de formations ont-ils été déployés pour accompagner les managers sur leur responsabilité face aux risques ?

Les règles de sécurité sont officielles et seront diffusées. La sensibilisation passe par le rappel des consignes. Aucune formation n'a été dispensée aux managers sur les consignes. Ces consignes sont connues et adaptées selon les sites.

Les consignes semblent être appliquées, toutefois une formation sur les responsabilités des managers fait défaut. Il devient urgent de déployer des formations pour les managers.

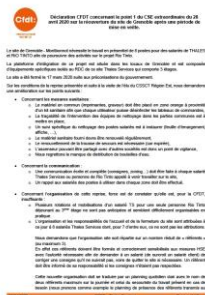
Des contrôles inopinés sont-ils prévus pour s'assurer que les consignes soient bien respectées sur chaque site ?



Les référents ou les chefs de site sont dans l'obligation d'effectuer un suivi régulier et de s'assurer que l'ensemble des consignes soient respectées. Dès lors, la fiche de contrôle de site devra être suivie de manière régulière.

La Direction consulte les organisations syndicales sur le projet de réouverture du site de Grenoble après une période de mise en veille.

La CFDT donne lecture de sa déclaration :



La CFE-CGC procède à la lecture de son avis :



La CGT donne lecture de son avis :



La CFTC procède à la lecture de son avis :



Résultat de la consultation :

Pour : 6 (CFE-CGC)

Contre : 17 (CGT ; CFDT)

Refus de vote : 3 (CFTC)

C'est la première fois que nous sommes confrontés à des refus de vote et à une majorité de votes contre, des corrections ont-elles été apportées sur la base des remarques formulées ?

Nous avons pris en compte un certain nombre de remarques.

Vous avez une responsabilité pénale dans ce genre de dossier.

En tant que responsable et Directeur d'établissement, j'assume la responsabilité pénale de tout ce qui pourrait arriver sur les 22 sites sur lesquels nous avons des collaborateurs et sur ceux où nous nous rendons chez les clients. Aucun écart ne sera toléré. Par ailleurs, l'audit des élus montre que les engagements ont été respectés. Selon moi, l'activité peut se poursuivre.

Je ne comprends pas du tout ce déferlement de problèmes. Les remarques formulées ne correspondent pas au retour de la CSSCT. Personne ne connaît le site. La CFE-CGC ne comprend pas la position des autres organisations syndicales par rapport aux autres sites rouverts.

Nous nous sommes aperçus que nous avons peut-être rendu un avis trop rapide concernant la réouverture du site de Lyon. D'ailleurs, M. Arnaud BONNET expliquera rapidement la situation du site de Lyon. Pourquoi l'information n'a-t-elle pas été remontée au préalable à la CSSCT ?

L'information a été confirmée ce jour, le 28 avril 2020 au matin. La réouverture du site temporaire de Lyon qui s'est déroulée le 27 avril 2020 ne concerne finalement pas le dysfonctionnement du VPN Client. Les consignes de sécurité et d'hygiène n'ont jamais été envoyées aux salariés et deux personnes de l'infrastructure se trouvaient sur le site alors qu'une seule avait été annoncée.

De plus, une personne de l'infrastructure s'est rendue sur le site en covoiturage. Le formulaire d'accès au site n'a jamais été envoyé ni rempli par les salariés. Plusieurs personnes se sont rendues dans la salle serveur et aucun nettoyage des postes n'a été réalisé. J'appuie donc la demande de contrôle des sites ouverts et d'un état des lieux quotidien de ces sites.

Je ne peux que regretter que vous n'ayez pas remonté l'information immédiatement. En effet, ces dysfonctionnements sont inacceptables.

Les informations ont été confirmées le 28 avril 2020 et le secrétaire de la CSSCT en a été immédiatement informé.

Nous prendrons le temps de vérifier les éléments que vous venez de citer sur le site de Lyon. De plus, des visites ponctuelles seront réalisées sur les différents sites rouverts afin d'éviter les dérives.

La CFE-CGC demande plus de transparence dans le partage des informations entre les élus du CSE. Par ailleurs, nous souhaitons que tous les référents de tous les sites soient formés.

Le point sera remonté.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Secrétaire du Comité



Philippe CHRETIEN

Le Président du Comité par délégation



Jérôme GICQUEAU

